

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 59, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/111ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Conseil des monuments et sites du Québec (1994). Avis et prises de position. *Continuité*, (59), 49–50.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec

IMAX DANS L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

Le changement de zonage rendant possible le projet IMAX, dans sa dernière version, a été approuvé le 26 novembre dernier à 7 voix contre 2 par le comité consultatif Vieux-Québec-Basse-Ville et Cap-Blanc. Le cinéma, dont la construction doit débuter en janvier, serait situé dans l'arrondissement historique. Une telle situation s'avère inacceptable et souhaitons qu'en cela, le ministère de la Culture saura jouer son rôle de gardien du patrimoine.

Le CMSQ signale que les autorités municipales et gouvernementales ont encore une fois refusé de tenir compte des consultations publiques concernant l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Le comité réunissant les trois paliers de gouvernement, formé il y a plus d'un an dans le but d'étudier le dossier du Vieux-Port de Québec, est depuis demeuré dans l'ombre.

Il est aussi déplorable de constater que l'on tend généralement à régler au «cas par cas» tous les dossiers touchant le patrimoine au lieu d'adopter une vision d'ensemble ou encore une politique globale à laquelle aucun promoteur public ou privé ne pourrait échapper. Espérons somme toute que la nouvelle politique sur le patrimoine renforcera le rôle de maître d'œuvre du Ministère par l'établissement de directives précises et de normes cohérentes accompagnées de principes de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Sans quoi le Vieux-Port, et par la suite d'autres secteurs du Québec, risquent d'être laissés aux mains des promoteurs privés n'ayant la plupart du temps qu'une vision économique de la mise en valeur d'un bien historique ou culturel.

UN STATUT PARTICULIER POUR LE FAUBOURG SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Regroupement pour le développement et la sauvegarde du faubourg historique Saint-Jean-Baptiste demande l'adoption d'un statut particulier pour ce secteur de la ville de Québec. En décembre dernier, un document de travail a ainsi été déposé.

Selon le Regroupement, un tel statut favorisera le repeuplement du centre-ville, la consolidation de la fonction résidentielle, l'attraction d'un tourisme de qualité et les déplacements pédestres. Ce statut permettrait également d'augmenter le besoin d'artisans et d'ouvriers spécialisés.

Les aspects historiques de son architecture et de son insertion urbaine justifient la reconnaissance du caractère unique du faubourg. À titre d'exemple, signalons la trame urbaine en damiers tissée d'îlots fermés qui n'offrent aucune entrée directe vers leurs intérieurs, l'inspiration rurale des constructions et le gabarit de trois étages maximum.

On envisage de recourir à plusieurs moyens d'action afin de préserver ce secteur, dont la richesse patrimoniale demeure unique: l'obtention de subventions pour revitaliser le commerce, l'établissement de critères et de lignes directrices en vue

d'acquiescer un permis de construction, la modification des critères de subvention à la rénovation (qui jusqu'à présent ont été la cause principale de la disparition des éléments architecturaux de grande valeur) et le classement des bâtiments résidentiels et commerciaux.

En attendant d'obtenir un statut particulier, «il est indispensable, selon les auteurs du document de travail, que des directives soient données par les autorités de l'Urbanisme à leurs propres services afin que tout projet sur le territoire du faubourg soit un consensus dans une perspective globale d'intégration».

LE COUVENT DE SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE

Au mois de décembre dernier, le GIRAM sonnait la cloche au couvent Saint-Charles de Bellechasse. Érigé en 1878, cet édifice comporte des caractéristiques intéressantes et, faute d'un éventuel acquéreur, il risque de disparaître.

Le couvent appartient à la commission scolaire Lévis-Bellechasse, qui l'a offert à la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse au coût de 1 \$. Cette dernière a calculé sommairement le coût possible de

l'acquisition et a fait un sondage maison pour savoir si les habitants accepteraient de payer les taxes supplémentaires ainsi engendrées. Bien entendu, le sondage indique que personne ne souhaite acquitter la facture.

La municipalité pourrait se baser sur ce seul critère pour refuser la présente offre, ce qui est tout à fait inacceptable. Il est donc essentiel que le Conseil des monuments et sites du Québec veille à ce que d'autres aspects soient mis en évidence, par exemple le carac-



tère d'appartenance, la possibilité de subventions et d'autofinancement de projets pouvant garantir l'occupation et, de ce fait, la conservation des lieux.

SAINT-HENRI: UNE MAISON EN PÉRIL

L'automne dernier, la Ville de Montréal émettait un avis de demande de démolition pour l'édifice situé au 720-724, rue Saint-Ferdinand dans le quartier Saint-Henri. Cette maison représentative de l'histoire de Montréal comporte une valeur patrimoniale inestimable. Sa mansarde en surplomb et son balcon courant sur toute la longueur illustrent la richesse du bâtiment.

La Société historique de Saint-Henri a déposé une demande de classement auprès de la Ville en juin 1993. Lors de l'examen du dossier, le comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, chargé d'émettre un avis à cet effet, a constaté que ces maisons (716 à 732, rue Saint-Ferdinand) «comportent des caractéristiques qui leur confèrent une valeur patrimoniale certaine», (extrait du procès-verbal de la réunion du 22 juin 1993).

Le propriétaire ne semble pas avoir pris en considération la valeur historique des lieux en soumettant une demande de démolition. Ce dernier aurait de plus déposé une demande de subvention en vue restaurer le bâtiment. Plusieurs organismes et individus se sont opposés à ce projet de démolition. La Ville devrait sous peu indiquer sa position dans ce dossier.

FAUBOURG QUÉBEC

Dans le but de revitaliser le centre-ville de Montréal, un projet immobilier de plusieurs millions de dollars est actuellement dans sa première phase de réalisation. Avant d'entreprendre les travaux, on a effectué des fouilles archéologiques. Le promoteur, la Société d'habitation et de développement de Montréal, a prévu l'intégration possible de certains vestiges ou de lieux d'interprétation ainsi que la sauvegarde des traces du passé pour que les générations futures puissent y avoir accès.

Au cours de leurs recherches, les archéologues ont fait des découvertes plus importantes que ce que les sondages laissaient présumer. Dès lors, de nombreux organismes et individus se sont opposés à la construction telle que prévue et ont demandé un moratoire afin d'examiner la pertinence de procéder à une interprétation historique *in situ*.

À la demande de la Ville, un comité conseil a été mis sur pied sous la présidence de M^{me} Phyllis Lambert, directrice du Centre canadien d'architecture. Le rapport déposé par le comité indique que la conservation et la

mise en valeur intégrales de ces vestiges seraient difficilement justifiables. Il recommande donc la poursuite des travaux, sans autre modification. Pour sa part, la Ville a suivi les recommandations du comité en donnant le feu vert aux travaux de construction.

Les intervenants en patrimoine sont d'avis qu'une révision de la législation s'avère nécessaire pour qu'à l'avenir des politiques précises servent de guide en matière d'archéologie, notamment en ce qui concerne de tels dossiers. Des fonds permanents devraient être disponibles pour les fouilles dans certains sites à haut potentiel de découverte.

La Ville de Montréal a pu se rendre compte de la vitalité des tenants du patrimoine par le tollé général soulevé à l'automne dernier à propos des procédures archéologiques inadéquates. En effet, les recherches auraient dû se faire dans un délai plus long avant le début des travaux. Ainsi, l'importance des découvertes aurait été évaluée avant d'établir les plans définitifs des constructions. Pour la phase II, il en va tout autrement puisque les fouilles débutent ce printemps pour une réalisation prévue en 1996.

L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL DEMEURE AU CENTRE-VILLE

Le gouvernement de Daniel Johnson a définitivement renoncé au projet controversé de l'ex-ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, visant le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le Conseil des ministres a plutôt choisi d'affecter entre 50 et 100

millions de dollars à la rénovation de ce centre hospitalier et de construire un hôpital de 300 lits situé dans le nord-est de la métropole. Le CMSQ se réjouit de cette décision, pour laquelle les intervenants en matière de patrimoine se sont fermement battus pendant un an.

NOUVELLES

pement social telles que le chômage, l'emploi et le déficit, qui peuvent être déterminantes pour les 25 prochaines années en ce qui touche l'environnement.

RETOUR D'HARVEY MEAD À L'UQCN



Deux ans après sa démission du poste de sous-ministre à l'Environnement, M. Harvey Mead, président fondateur de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, préside à nouveau cet organisme dont la crédibilité en matière environnementale n'est plus à faire. Ses priorités concernent d'abord l'énergie et toutes ses ramifications ainsi que les questions de dévelop-

LA MAISON DE RENÉ LÉVESQUE TROUVE PRENEUR

M. Denis Cloutier, employé du ministère des Transports du Québec, a acheté la maison d'enfance de René Lévesque située à New Carlisle. Le nouveau propriétaire désire mettre en valeur cette demeure, dont la principale richesse patrimoniale est qu'elle fut, de 1922 à 1939, le lieu de résidence du fondateur du Parti québécois.

RICHESSE DE LA CONCEPTION ET DU DESIGN, COLLABORATION

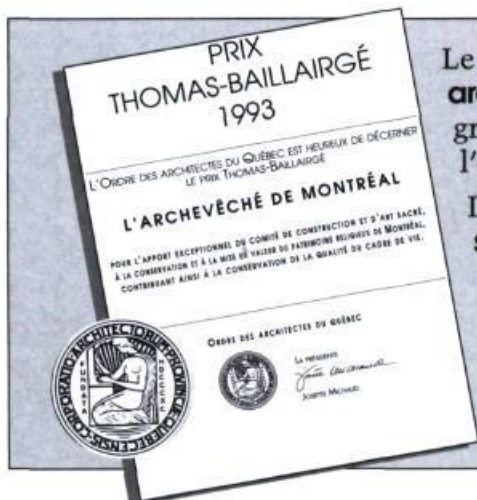
SOUTENUE AUPRÈS DES INTERVENANTS, RENOUVELLEMENT

CONSTANT DES CONCEPTS, EFFICACITÉ D'EXÉCUTION.

ATTEINTE ET RESPECT DES ÉCHÉANCES ET DES BUDGETS SONT

LES QUALITÉS DE NOS MUSÉOGRAPHES.

LE GROUPE D.E.S. INC. • 406 NOTRE-DAME EST
MONTRÉAL, QC • H2Y 1C8 • 514-844-8507



Le **prix Thomas-Bailairgé**, remis annuellement par l'**Ordre des architectes du Québec**, souligne les efforts d'un individu ou d'un groupe qui s'est signalé par ses **efforts** dans la **conservation** ou l'**amélioration** de la **qualité du cadre de vie au Québec**.

Depuis sa création, en 1970, le **comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal** s'est notamment signalé au Québec et au Canada en mettant de l'avant une politique de conservation et de **mise en valeur des églises**. Son attention est aujourd'hui concentrée sur un programme de **restauration** qui inclut quelque quarante **églises d'intérêt historique et architectural** du diocèse de Montréal.